

AVIS D'ÉCHÉANCE 2017

Le pouvoir
d'agir sur
votre
protection

M. Thomas Thibault
N° de sociétaire : 2147862



Essentiel pour moi

M. THOMAS THIBAUT
09 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Nous bénéficions de votre
confiance depuis le
01/07/1981

Pour nous écrire
MACIF
BP 40152
13631 ARLES CEDEX

Pour nous téléphoner
Tél. : 09 69 39 49 50

Pour nous rendre visite
18 RUE LOTI ANGLE AV CLEMENCEAU
34500 BEZIERS

Pour nous contacter
si vous êtes sourd ou
malentendant
www.macif.fr/sourline
par webcam ou tchat.

Cher sociétaire,

Nous avons le plaisir de vous adresser votre avis d'échéance 2017. Vous le constaterez, son contenu a beaucoup évolué : nous l'avons souhaité plus convivial, plus clair et plus complet, car la transparence et la clarté sont des qualités essentielles que vous attendez de la Macif.

Attentive à votre pouvoir d'achat, la Macif vous propose des solutions de protection performantes adaptées à vos besoins et aux tarifs les plus compétitifs possibles. Proximité, simplicité et accessibilité sont les exigences que nous nous sommes fixées pour mieux vous servir.

Cette recherche d'efficacité et de qualité est reconnue pour la 6e année consécutive par Afnor Certification*, qui a renouvelé en 2017 la certification de service en assurance dommage de votre mutuelle d'assurance.

La Macif souhaite être toujours plus proche de vous et de vos besoins dans ses points d'accueil, au téléphone, sur Internet ou au travers de son application mobile.

Vous accompagner au quotidien et dans tous les moments clés de votre vie, pour la Macif, c'est juste essentiel.

Alain Montarant
Président

Jean-Marc Raby
Directeur général



* Certification de service en assurance dommage REF-207, délivrée par Afnor Certification, 11, rue Francis-de-Pressensé, 93571 La Plaine-Saint-Denis Cedex. www.afnor.org.

Votre espace assurance

Connectez-vous sur macif.fr avec votre n° de sociétaire. Vous accédez à vos contrats, vos avis d'échéance et vos attestations. Vous pouvez déclarer un accident ou un dégât des eaux, demander un devis et payer en ligne.

Plus rapide et plus simple, optez pour l'avis d'échéance électronique

La Macif en poche : téléchargez l'appli mobile

- Gérez vos contrats d'assurance et votre compte bancaire Bleu Anis 24h/24**,
- Bénéficiez de l'assistance géolocalisée en cas d'urgence,
- Gagnez du temps avec le e-constat...



** Le compte bancaire Bleu Anis proposé par la Macif est un produit SOCRAM BANQUE, Société Anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865.

Siège social : 2 rue du 24 Février CS90000 79 092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n°ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

La Macif est intermédiaire en opérations de banque et services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque, n°ORIAS 13005670.

AVIS D'ÉCHÉANCE 2017

M. Thomas Thibault
N° de sociétaire : 2147862



Essentiel pour moi

Vos contrats

Vos contrats en date du 27/01/2017

En cas de modification de vos contrats ou de souscription d'un nouveau contrat après cette date, vous recevrez, dans un courrier à part, les conditions particulières et la nouvelle cotisation à régler prenant en compte ces changements.

Nous vous invitons à vous reporter aux conditions générales et particulières de chacun de vos contrats pour connaître en détail le contenu de vos garanties.

Si vous relevez une inexactitude dans votre situation, merci de nous contacter.



VOTRE DEUX ROUES

Piaggio X9 n° 440CYV91

Le conducteur principal est M. Thibault Thomas
Vous bénéficiez d'un **bonus de 50%**
Vous bénéficiez de la **réduction spéciale** bon conducteur Macif

Pour information, la cotisation de référence est de 130,35 € (art. 2 de l'annexe à l'art. A121-1 du Code des assurances)

Cotisation TTC 70,30 €
Dont taxes 16,61 €

Franchises 20% des dommages avec un minimum de 152 € et un maximum de 335 €



VOTRE HABITATION

Résidence principale de 6 pièces : (91) ORSAY

Formule **Confort** (Multirisques incluant l'assistance)
Votre mobilier est couvert à hauteur de 60980 €
Dont 3049 € pour vos bijoux et 7623 € pour vos objets de valeur

Valeur de l'indice IRL retenu : 125,28 au 4ème trimestre 2015 (base 100 au 4ème trimestre 1998)

Cotisation TTC 409,10 €
Dont taxes 45,01 €
Dont catastrophes naturelles 37,41 €

Franchise 120 €



VOS BIENS IMMOBILIERS

Maison ou appartement loué : 29 RUE DE LA CURE D AIR (91) ORSAY

Vous bénéficiez d'une garantie sur le contenu à hauteur de 35670 €
La valeur de l'indice au 1er janvier 2017 est de 935

Cotisation TTC 224,95 €
Dont taxes 31,46 €
Dont catastrophes naturelles 21,56 €

Franchise 285 €

Bâtiment inoccupé : 119 RUE DE GENERAL DE SEGUR (77) THOMERY

La valeur de l'indice au 1er janvier 2017 est de 935

Cotisation TTC 197,89 €
Dont taxes 28,24 €
Dont catastrophes naturelles 18,06 €

Franchise 285 €

AVIS D'ÉCHÉANCE 2017

M. Thomas Thibault
N° de sociétaire : 2147862



Essentiel pour moi

Vos contrats



VOTRE PREVOYANCE

Garantie Accident (Régime Prévoyance Familiale Accident)

Option 9 - Etendue

Cotisation TTC 117,92 €
Dont taxes 9,73 €

Vous bénéficiez des garanties suivantes :

- 🔑 **Une protection pour toute la famille** en cas d'accident domestique, au volant de votre véhicule ou dans le cadre de vos loisirs.
- 🔑 **Une assistance** lors de vos déplacements en France ou à l'étranger.

La valeur de l'unité de compte au 1er janvier 2017 est de 346 €

AVIS D'ÉCHÉANCE 2017

M. Thomas Thibault
N° de sociétaire : 2147862



Essentiel pour moi

Votre Synthèse

Synthèse de vos contrats à la date du 27 janvier 2017

Cotisations annuelles TTC



VOTRE DEUX ROUES

Piaggio X9 n° 440CYV91

70,30 €



VOTRE HABITATION

Résidence principale de 6 pièces : (91) ORSAY

409,10 €



VOS BIENS IMMOBILIERS

Maison ou appartement loué : 29 RUE DE LA CURE D AIR (91) ORSAY

224,95 €

Bâtiment inoccupé : 119 RUE DE GENERAL DE SEGUR (77) THOMERY

197,89 €



VOTRE PREVOYANCE

Garantie Accident (Régime Prévoyance Familiale Accident)

117,92 €

Contribution solidarité victimes terrorisme infractions

17,70 €

Frais d'échéance

10,17 €

TOTAL DES COTISATIONS

1048,03 €

Montant à payer pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

1048,03 €



M. Thomas Thibault
N° de sociétaire : 2147862



Essentiel pour moi

DES QUESTIONS SUR VOTRE AVIS D'ECHEANCE ?

Qu'est-ce que la cotisation pour la « contribution solidarité victimes terrorisme infractions » ?

C'est une contribution obligatoire dont le montant est fixé chaque année par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Pourquoi une cotisation « catastrophes naturelles » et quelles franchises me seront appliquées ?

Cette garantie obligatoire a été instituée par la loi du 13/07/1982 pour couvrir les événements naturels d'ampleur exceptionnelle, reconnus par un arrêté interministériel.

Franchises légales minimales applicables aux biens non professionnels au 01/01/2017 (sous réserve d'arrêté modifiant les franchises légales et de l'existence d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles)	
Véhicule	Catastrophes naturelles : 380 €
Habitation	Catastrophes naturelles : 380 € - Sécheresse : 1520 €

Les frais d'échéance : à quoi ça sert ?

Ces frais sont destinés à couvrir des dépenses générées par l'appel de cotisation.

AUTRES INFORMATIONS

Reconduction et résiliation de votre (vos) contrat(s) souscrits en dehors de toute activité professionnelle

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Il prévoit que vous pouvez le résilier jusqu'au dernier jour de février. Toutefois, si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance, le cachet de La Poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre recommandée.

Pour les contrats d'assurance de dommages incluant une garantie de responsabilité civile automobile ou de responsabilité civile du locataire, vous pouvez, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat à tout moment, sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification par votre nouvel assureur.

Pour les autres contrats d'assurance de dommages : assurance multirisques habitation du propriétaire, du copropriétaire, assurance du propriétaire non occupant, du copropriétaire non occupant, vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat à tout moment, sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification de votre part, par lettre ou tout autre support durable.

Libre choix du réparateur

En cas de dommage causé à un véhicule terrestre à moteur et garanti par votre contrat d'assurance, vous pouvez choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir (article L. 211-5-1 du Code des assurances).

Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978

Les données recueillies font l'objet d'un traitement automatisé par la Macif, responsable de traitement, pour la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et à des fins de prospection et gestion commerciales. Elles pourront être transmises aux sociétés du groupe Macif et à ses partenaires aux mêmes fins, y compris en dehors de l'Union Européenne. Elles font également l'objet de traitements de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et contre la fraude à l'assurance par la Macif ainsi que les entités du Groupe Macif, et pourront être transmises aux entités et personnes désignées par la réglementation. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification auprès de la Direction Générale de Macif, 2 et 4 rue de Pied de Fond 79 037 Niort Cedex 9. Nous vous informons que vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site www.bloctel.gouv.fr.

**AVIS
D'ÉCHÉANCE
2017**

M. Thomas Thibault
N° de sociétaire : 2147862



Essentiel pour moi

**Votre
Synthèse**

Votre paiement

Vous souhaitez payer votre cotisation Macif par TIPSEPA.

Nous vous invitons à dater et signer celui ci-après et nous le renvoyer au plus vite, en utilisant l'enveloppe retour jointe.

Vous pouvez également payer en ligne : pour cela, rendez-vous sur www.macif.fr et utilisez l'identifiant ou le n° de sociétaire figurant sur votre avis d'échéance.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALAIRES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 Rue de Pied de Fond 79000 Niort

6 / 6

Si vous avez
modifié vos
contrats depuis
le 27/01/2017,
reportez-vous à
votre nouvelle
situation
comptable.

IBAN : FR21 2004 1000 0108 5542 5R02 073
ICS : FR66ZZZ110663
RUM : TIP1010420170000214786220

Joindre un RIB si IBAN non renseigné ou différent.

M. THOMAS THIBAUT
09 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

MACIF : 08 0001247862

TIPSEPA

Montant : 1048,03 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez La Macif à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Macif. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

Date et Lieu

Signature

MACIF
Centre de traitement TIPSEPA
TSA 77706
92894 NANTERRE CEDEX 9

180021478625 THOMAS THIEBAULT 20041000010855425R02073
018008000013 930104171087000214786220905105 104803